AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS

Catégorie(s) professionnelle(s)

Corps des agents de services hospitaliers qualifiés

CONDITION(S) D'ACCÈS

CAP agent de propreté et d'hygiène
Bac Pro Hygiène propreté stérilisation

CADRE(S) JURIDIQUE(S)

- CATÉGORIE C
- AGENT PUBLIC CDD OU CDI
- LE CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)/ PEC (PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES).. CONTRAT DE DROIT PRIVÉ ARTICLE L 5134-24 CODE DU TRAVAIL.
  EMPLOYEUR(S) : ARTICLE L5134-21 PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC, ORGANISMES DE DROIT PRIVÉ À BUT NON LUCRATIF, LES PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVÉ CHARGÉES DE LA GESTION D'UN SERVICE PUBLIC.
- INTÉRIMAIRE
- SALARIÉ ÉTABLISSEMENT PRIVÉ DE SANTÉ (CONVENTION COLLECTIVE FEHAP OU CONVENTION COLLECTIVE DE L'HOSPITALISATION PRIVÉE ET CODE DU TRAVAIL)

TÉMOIGNAGE

« Quasiment tous les litiges qui impliquaient des ASH ont fait jurisprudence car c'est une fonction bâtarde, elle fait partie des soins sans être soignant et fait un peu plus que du ménage. Les droits des agents sont régulièrement bafoués, car au sein d'une équipe pluridisciplinaires. Un bagage juridique pourrait nous permettre d'éviter ces situations. »

Actualité(s) juridique(s)

- Conclusions Ségur : « 15 000 recrutements pour soutenir l'emploi hospitalier, pourvoir les emplois vacants et mieux assurer les besoins de recrutements et les remplacements ».
- Décret n° 2016-1745 du 15 décembre 2016 modifiant le décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique hospitalière

Fiche réalisée par Léa BERNARD - Promotion 2020-2021 Master Droit de la santé